MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 459 **25 février 2013**

SOMMAIRE

Aperta Sicav 22012
Arroba S.A. 22013
Azure Hotel Properties S.A. 22010
Bad Lady 22014
Blue Yulan S.A. 22011
DS Life Value Portfolio S.A. 22012
Esch dépôt-vente S.A. 22012
Fluke Luxembourg S.à r.l. 22002
Goodman Industrial Real Estate Germany II S.à r.l. 21993
GS van Gogh Lux II S.à r.l. 22024
Gynesonics Luxembourg S.à r.l. 22011
Hamburg Properties Sàrl 22002
Heimsveldi 22002
Heimsveldi 22001
Husky (Luxembourg) 2, S.à r.l. 22010
International Technology Solutions S.à r.l. 22010
Invesco European Hotel Real Estate IV S.à r.l. 22010
INVESCO European Hotel Real Estate S.à r.l. 22009
Investor Services House S.A. 22009
Joco Promotions S.A. 22009
Kenavo Investment 21994
KKR Actor Investor S.à r.l. 22028
KKR Fixed Income Actor S.à r.l. 22024
La Maison Rose SA 22023
Leather Venture S.A. 22028
Lela Coiffure s.à r.l. 22028
Licuralux S.A. 22024
Lillington International S.A. 22026
Lone Star Capital Investments S.à r.l. 22024
Lubex Luxembourg S.A. 22027
Luxempart Capital Partners, SICAR, S.A. 22023
Maestro SICAV (Lux) 22027
MEIF Airport Finance S.à r.l. 22026
Meres S.A. 22028
MetaCom Luxembourg S.A. 22025
MetaCom Luxembourg S.A. 22025
MGE Roermond (Phase 4) S.à r.l. 22026
MK European Capital Partners S.à r.l. 22027
MR-Office S.A. 22014
Mures Holdings S.à r.l. 22029
New Times S.A. 22027
Oso Group S.A. 22013
Piscadera Investments S.A. 22001
Praxis für Psychotherapie / Institut für Achtsamkeit Region Saar-Lor-Lux-Trier 22028
Pub.K Investments S.A. 22001
Real Flex International S.A. 22000
Redline Capital Management 21993
Redline Capital Management 21986
Reiff Equitation et Immobilière S.A. 22000
Rolic Invest S.àr.l. 22001
Saggitarius Investments S.A. 22032
Shark Seamaster S.A. 22032
Société Financière Transcontinentale 22031
SODILU S.A. - Société de Distribution Luxembourgeoise 22031
Sumava Investment S.à r.l. 22032
Summerside Investments S.à r.l. 22031
Swedmec S.à r.l. 22032
Tabata Investments S.à r.l. 21986
Top Crèches s.à r.l. 22032
WINGFIELD INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 22025

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Redline Capital Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 26, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.789.

—

Extrait Rectificatif du dépôt L120151140

Mit Datum vom 29. August 2012 hat der alleinige Aktionär der Gesellschaft beschlossen, Herrn Robert Dennewald, geboren am 11. November 1953 in Luxembourg, Großherzogtum Luxembourg, geschäftsansässig in rue de Chaux, L-5324 Contern, Großherzogtum Luxembourg und Herrn Robert Kenedi, geboren am 24. Januar 1968 in Budapest, Ungarn, geschäftsansässig in Arnyas UT 22, 1121 Budapest, Ungarn mit Wirkung vom 29. August 2012 bis zur jährlichen ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft im Jahre 2018 als weitere Verwaltungsratsmitglieder zu ernennen.

Dem Beschluss zur Berufung der beiden neuen Verwaltungsratsmitglieder folgend setzt sich der Verwaltungsrat nunmehr wie folgt zusammen:

- Herr Victor Bolshakov, Mitglied des Verwaltungsrates;
- Herr Robert Dennewald, Mitglied des Verwaltungsrates;
- Herr Vladimir Evtushenkov, Mitglied des Verwaltungsrates;
- Frau Anna Goldin, Mitglied des Verwaltungsrates;
- Herr Robert Kenedi, Mitglied des Verwaltungsrates;
- Herr Sergey Skatershchikov, Mitglied des Verwaltungsrates;
- Herr Emile Wirtz, Mitglied des Verwaltungsrates.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013011134/23.

(130012825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Tabata Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.426.

—

STATUTES

In the year two thousand and twelve.

On the twenty-ninth day of November.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, with its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, professionally residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Tabata Investments S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2012.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as manager of the category A and manager of the category B for an unlimited duration:

Manager of the category A:

- Mrs. Virginie DOHOGNE, company director, born in Verviers (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Manager of the category B:

- Mr. Douwe TERPSTRA, company director, born in Leeuwarden (The Netherlands), on October 31, 1958, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

Le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur Alain THILL, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Tabata Investments S.à r.l.".

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d' un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les réviseurs d'entreprises agrées remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinquante Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 décembre 2012. Relation GRE/2012/4566. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010445/355.

(130012017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Goodman Industrial Real Estate Germany II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 528.400,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 117.232.

—

Extrait des résolutions en date du 10 janvier 2013:

57. Il est mis fin en date du 21 janvier 2013 au mandat de gérant de Catégorie B à savoir:

M. Daniel Peeters

58. Le gérant suivant est nommé en Catégorie B en date du 21 janvier 2013 et cela pour une durée illimitée:

M. Philippe Van der Beken, né le 1 er octobre 1975 à Aalst (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince, gérant de Catégorie A

M. Philippe Van der Beken, gérant de Catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Alvin Sicre
Mandataire

Référence de publication: 2013010865/21.

(130012880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Redline Capital Management, Société Anonyme.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 136.789.

—

Extrait Rectificatif du dépôt L120060476

En date du 12 mars 2012, l'actionnaire unique de la Société a nommé Monsieur Vladimir Evtushenkov, né le 25 septembre 1948 à Kaminschina, Russie, ayant comme adresse professionnelle le 13 Mokhovaya Str., Moscou 125009, Russie, et Monsieur Sergey Skatershchikov, né le 5 mai 1972 à Moscou, Russie, ayant comme adresse professionnelle le 16 Tverskoy Boulevard, Moscou 125009, Russie, comme administrateurs de la Société avec effet au 12 mars 2012 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Il résulte donc de ces nominations que le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Victor Bolshakov, administrateur;

- Monsieur Emile Wirtz, administrateur;

- Madame Anna Goldin, administrateur;

- Monsieur Vladimir Evtushenkov, administrateur; et

- Monsieur Sergey Skatershchikov, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013011133/21.

(130012113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Kenavo Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 174.349.

—

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of December.

Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Reference Corporate Services, a public company limited by shares (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 158559, here represented by its sole Director, Mr. Cedric RATHS, named hereunder.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "KENAVO INVESTMENT" (the Company).

The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Art. 2. The registered office of the Company is established in the municipality Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the Board of Directors of the Company.

Where the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control or the same shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euros) consisting of 31,000 (thirty-one thousand) shares with a par value of EUR 1 (one euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Administration - Supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director.

The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board of Directors in accordance with article 5 Ibis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

In these Articles, any reference to the Board of Directors shall be a reference to the Sole Director (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

Art. 7. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 8. The Board of Directors shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be presided by another member of the Board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex another director as his or her proxy. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Directors can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' Board meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board of Directors and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 9. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 10. The Company shall be bound towards third parties in all matters either by (i) the joint signatures of any two directors of the Company, or (ii) in the case of a Sole Director, by the sole signature of the Sole Director or (iii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Supervision

Art. 11. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the General Meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Accounting year - General meetings

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 st of December 2013.

Art. 13. In the case of a single shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting of the shareholders pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

The notice to attend the General Meetings provided for by law shall govern the notice for. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio-conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

The Board of Directors, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third day of May at 4:00 pm, and for the first time in 2014. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended.

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the issued share capital upon incorporation as follows:

Reference Corporate Services S.A., prenamed	31,000 shares
TOTAL:	31,000 shares

All the shares of a par value of one euro (EUR 1) each have been partially paid up at 25% by payment in cash and the amount of seven thousand seven hundred and fifty euros (EUR 7,750) is now available to the corporation, evidence thereof was given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10 th , 1915 on commercial companies as amended have been observed.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand one Euro (EUR 1,100.-).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital of the corporation and considering the meeting duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the Sole Shareholder has passed the following resolutions:

1) The registered office of the corporation is fixed at 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg

2) Have been appointed as the Sole Director of the Company:

Mr. Cédric RATHS, born on April 9, 1974 in Bastogne (Belgium), with professional residence at 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg

3) Has been appointed statutory auditor:

FIDEURO, société anonyme having its registered office at L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 151.304.

4) The Sole Director's and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholder(s) of the year 2017, unless they previously resign or are revoked.

Powers

The appearing party does hereby grant power to any clerc and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt-deuxième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Reference Corporate Services, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B158.559, ici représentée par son administrateur unique, M. Cédric RATHS, cité ci-dessous.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1 er . Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «KENAVO INVESTMENT» (la «Société»).

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un Associé Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre agir en tant que gérant ou administrateur avec responsabilité limitée ou illimitée pour toutes dettes et obligations de sociétés ou toutes autres personnes juridiques qui sont directement ou indirectement sous le contrôle de la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes associés de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille Euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. Le(s) administrateur (s) est(seront) élu(s) pour un terme ne pouvant excéder six ans et il(s) est(seront) rééligibles.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) est(seront) élu(s) par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Art. 7. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'Assemblée Générale, tombent sous la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désignera parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux Conseils d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, cable, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le Conseil d'Administration, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers soit par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, par la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2013.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire, l'Associé Unique exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à l'assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième jour du mois de mai à 16:00 heures, et pour la première fois en 2014 au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Reference Corporate Services S.A., précitée	31.000 actions
TOTAL:	31.000 actions

Toutes les actions ont été partiellement libérées à 25% par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euros (EUR 7.750) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cent Euros (EUR 1.100).

Assemblée générale extraordinaire

La partie comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé au 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg

2. Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

M. Cédric RATHS, né le 9 avril 1974 à Bastogne (Belgique), avec adresse professionnelle au 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg;

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

FIDEURO, société anonyme, avec siège social à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B151.304

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Cedric Raths, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 janvier 2013. LAC / 2013 / 232. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009476/336.

(130010489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Reiff Equitation et Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 66, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 98.366.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 26 novembre 2012

Le mandat des personnes suivantes étant arrivé à échéance, l'assemblée décide de les renouveler jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2017; à savoir:

- Monsieur Mario REIFF, Administrateur délégué, né le 23/11/1970 à Ettelbruck et demeurant à L-9263 Diekirch, 49 am Floss;

- Monsieur Marc REIFF, Administrateur délégué, né le 17/06/1972 à Ettelbruck et demeurant à L-9263 Diekirch, 24 rue Jean l'Aveugle;

- Madame Edith REIFF, Administrateur, née le 13/02/1968 à Ettelbruck et demeurant à L-9252 Diekirch, rue du Kockelberg 6.

Le mandat de commissaire aux comptes attribué à Madame Edith REIFF, née le 13/02/1968 à Ettelbruck et demeurant à L-9252 Diekirch, rue du Kockelberg 6 étant également arrivé à échéance, l'assemblée décide de le renouveler jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'année 2017.

Pour extrait sincère et conforme
Signatures
Un administrateur

Référence de publication: 2013011789/23.

(130013051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Real Flex International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 78.125.

—

Décision prise lors du conseil d'administration du 14 janvier 2013.

Le Conseil d'Administration coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Cédric FINAZZI, employé privé résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014.

Le Conseil d'administration décide de nommer Mr Andrea Carini, président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013011787/17.

(130013466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Pub.K Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 32, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 60.496.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 31 décembre 2012 à 16.00 heures

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.

Pour extrait sincère et conforme
Un administrateur

Référence de publication: 2013011766/14.

(130013776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Rolic Invest S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.695.

—

Le nom de l'associé unique a été modifié avec effet immédiat et est désormais TrackFin B.V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 janvier 2013.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013011775/12.

(130013126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Piscadera Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.904.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 7 janvier 2013 à 16.00 heures

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme
Un administrateur

Référence de publication: 2013011757/14.

(130013769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Heimsveldi, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 137.040.

—

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 décembre 2012

Après avoir accepté les démissions de Messieurs Ronald Weber, Ralph Bourgnon, et Romain Bontemps de leur mandat d'administrateur de la Société, l'assemblée générale extraordinaire a adopté les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Franz Bondy aux fonctions d'administrateur avec adresse professionnelle 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'assemblée générale précise que le mandat de l'administrateur précité prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

- Nomination de M. Etienne Mouthon aux fonctions d'administrateur demeurant au 23, Chemin des Tattes, CH-1220 Vésenaz, Suisse,

L'assemblée générale précise que le mandat de l'administrateur précité prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

- Nomination de M. Marcel Dell aux fonctions d'administrateur demeurant au 37, rue Clément, L-4916 Bascharage,

L'assemblée générale précise que le mandat de l'administrateur précité prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

- Nomination d' ISOSTRESS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 29, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B128503 aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société Compliance & Control, R.C.S.Luxembourg n° B 172.482 ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg.

L'assemblée générale précise que le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013011564/28.

(130013162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Heimsveldi, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 137.040.

—

Résolution du conseil d'administration en date du 28 décembre 2012

Le Conseil d'administration de la Société a adopté la résolution suivante

Transfert du siège social de la Société du 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg

au 8, rue Philippe II L-2340 Luxembourg avec effet au 1 er janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013011563/12.

(130013162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Hamburg Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.272.

—

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hamburg Properties S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013011561/12.

(130013247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Fluke Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 174.229.

—

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twentieth of December.

Before Us Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Fluke Holding Company AB, a joint stock company (Aktiebolag) established and existing under the laws of Sweden, having its registered office at Solkraftsv. 13, 135 70 Stockholm, Sweden and registered with the Swedish Companies Registration Office under number 556619-2349,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on December 18, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Fluke Luxembourg S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at ninety-five thousand Danish Kroner (DKK 95,000,00) represented by ninety-five thousand (95.000) shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 11. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Fluke Holding Company AB, prenamed	95,000	DKK 95.000,00
Total	95,000	DKK 95.000,00

The amount of ninety-five thousand Danish Kroner (DKK 95,000.00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A manager:

- Mr. Frank McFaden, company manager, born on October 14, 1961 in Pennsylvania, United States of America, with professional address at 2200 Pennsylvania Ave. NW, Suite 800, Washington, DC 20037-1701, United States of America.

Category B managers:

- Ms. Diana Kon Kam King, company manager, born on April 10, 1978 in Mauritius, with professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Emmanuel Mougeolle, company manager, born on July 3, 1977 in Epinal, France, with professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Fluke Holding Company AB, une société anonyme (Aktiebolag) établie et existante selon les lois de Suède, ayant son siège social à Solkraftsv. 13, 135 70 Stockholm, Suède et enregistrée auprès du Bureau Suédois d'Enregistrement des Entreprises sous le numéro 556619-2349,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 18 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Fluke Luxembourg S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à quatre-vingt-quinze mille Couronnes Danoises (DKK 95.000,00) représenté par quatre-vingt-quinze mille (95.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 13 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B".

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 11. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 12. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 14. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 17. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 16.

Art. 18. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
Fluke Holding Company AB, prénommée	95.000	DKK 95.000,00
Total	95.000	DKK 95.000,00

Le montant de quatre-vingt-quinze mille Couronnes Danoises (DKK 95.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de Catégorie A:

- M. Frank McFaden, administrateur de sociétés, né le 14 octobre 1961 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2200 Pennsylvania Ave. NW, Suite 800, Washington, DC 20037-1701, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de Catégorie B:

- Mme Diana Kon Kam King, administrateur de sociétés, née le 10 avril 1978 à l'Ile Maurice, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- M. Emmanuel Mougeolle, administrateur de sociétés, né le 3 juillet 1977 à Epinal, France, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17894. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013007748/354.

(130008521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

NISH, Investor Services House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 113.578.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013011597/11.

(130013403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Joco Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 18, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 59.431.

—

Les statuts coordonnés de la société, rédigés suite à l'assemblée générale du 10 janvier 2013, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011605/11.

(130013107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

INVESCO European Hotel Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 452.875,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.686.

—

Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses der Generalversammlung der Gesellschaft vom 21. Januar 2013

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 21. Januar 2013 beschlossen,

1. Herrn Dennis Twining als Geschäftsführer mit Wirkung zum 1. Dezember 2012 abzuberufen;

2. Herrn Herbert Spangler als Geschäftsführer mit Wirkung zum 1. Dezember 2012 abzuberufen;

3. Herrn Oliver Scholl, 'Associate Director', geboren am 12. April 1977 in Mainz, Deutschland, geschäftsansässig in Maffeistrasse 3, 80333 München, Deutschland, mit Wirkung zum 1. Dezember 2012 auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführer zu ernennen;

4. Herrn Dirk von Thülen, geboren am 13. Februar 1967 in Varel, Deutschland , geschäftsansässig in Maffeistrasse 3, 80333 München, Deutschland, mit Wirkung zum 1. Dezember 2012 auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführer zu ernennen;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Die Geschäftsführer Marion Geniaux und Fabrice Coste haben Ihren Geschäftssitz in 37A, Avenue J.F. Kennedy, L – 1855 Luxembourg.

Référence de publication: 2013011595/20.

(130013565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Husky (Luxembourg) 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 166.942.

—

Le bilan pour la période du 13 février 2012 au 26 mars 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013011559/12.

(130013575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

International Technology Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.312.500,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 172.447.

—

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse personnelle de M. Adrian DIACONU, associée unique et gérant unique de la société INTERNATIONAL TECHNOLOGY SOLUTIONS S. à R. L. est désormais la suivante: 22, route d'Echternarch L-1453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL TECHNOLOGY SOLUTIONS

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013011592/14.

(130013754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Invesco European Hotel Real Estate IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.025.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.127.

—

Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses der Generalversammlung der Gesellschaft vom 21. Januar 2013

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 21. Januar 2013 beschlossen,

1. Herrn Dennis Twining als Geschäftsführer mit Wirkung zum 1. Dezember 2012 abzuberufen;

2. Herrn Hans-Peter Hermann, 'Associate Director', geboren am 25. Mai 1967 in Löffingen, Deutschland, geschäftsansässig in Maffeistrasse 3, 80333 München, Deutschland, mit Wirkung zum 1. Dezember 2012 auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführer zu ernennen;

Die Geschäftsführer Simone Schmitz und Fabrice Coste haben Ihren Geschäftssitz in 37A, Avenue J.F. Kennedy, L – 1855 Luxembourg.

Référence de publication: 2013011594/16.

(130013566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Azure Hotel Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 129.869.

—

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 26 septembre 2012 que:

- les mandats des administrateurs sortants, à savoir:

* M. Yves DESCHENAUX, administrateur de sociétés, Président du Conseil d'Administration, demeurant au 19, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

* Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

* M. Helmut BOBBE, administrateur de sociétés, Administrateur-délégué avec adresse professionnelle au 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg

* M. Graeme WITTS, expert-comptable, demeurant au L'Hermitage, Les Varines, JE2 7SB St Saviour, Jersey, Channel Islands,

- ainsi que celui du commissaire aux comptes sortant, M. Marco RIES, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ont été reconduits jusqu' à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Par ailleurs, il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 26 septembre 2012 que M. Helmut BOBBE a été confirmé dans sa fonction d'Administrateur-délégué pour une nouvelle période de six ans.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013011353/24.

(130013755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Blue Yulan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.076.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

L'actionnaire unique de Blue Yulan S.A. (la «Société») a prononcé la clôture de la liquidation volontaire de la Société en date du 28 décembre 2012.

L'actionnaire unique de la Société a décidé que les livres et les documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans au moins dans les bureaux de l'Etude Kaufhold, Ossola et Associés, au 20 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Blue Yulan S.A., en liquidation volontaire

Référence de publication: 2013011363/16.

(130013135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Gynesonics Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 173.883.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 18 janvier 2013 que les gérants actuels de la Société, Monsieur Darrin Uecker et Monsieur Jordan Bajor, ont été nommés comme gérants catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Il résulte des même résolutions de l'associé unique que Monsieur Benoît Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnel au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été nommé comme gérant catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Darrin Uecker, gérant catégorie A;
- M. Jordan Bajor, gérant catégorie A; et
- M. Benoît Bauduin, gérant catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Pour la Société
Mandataire

Référence de publication: 2013011535/23.

(130013813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

DS Life Value Portfolio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 103.195.

—

Aufgrund des Todes des Herrn Jürgen Salamon am 13. November 2012, Ernennung von Herrn Anselm Gehling, geboren am 10. Oktober 1967 in Lüdinghausen/Bundesrepublik Deutschland, mit professioneller Adresse in 53, Stockholmer Allee, D-44269 Dortmund zum permanenten Vertreter des Verwaltungsratsmitglieds DS Private Equity GmbH eingeschrieben im Handelsregister beim Amtsgericht Dortmund unter Nummer HRB 14577, mit eingetragenem Sitz in 53, Stockholmer Allee, D-44269 Dortmund mit Wirkung zum 10. Dezember 2012.

Luxemburg, den 21. Januar 2013.

Alain Steichen

Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013011458/15.

(130013118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Esch dépôt-vente S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 12, rue Portland.

R.C.S. Luxembourg B 85.307.

—

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mars 2007

L'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Les mandats d'administrateurs de Madame Marie-Claude RONDOZ, de Monsieur Michel VERGEYNST et de Monsieur Emmanuel VERGEYNST, demeurant professionnellement 12 rue Portland L-4281 ESCH-SUR-ALZETTE (initialement domiciliés 135 rue des Pommiers L-2343 Luxembourg), sont renouvelés et se termineront lors de l'assemblée générale qui se tiendra lors de l'année 2013.

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Michel VERGEYNST est renouvelé et se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra lors de l'année 2013.

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Laurent VERGEYNST, demeurant professionnellement 12 rue Portland L - 4281 ESCH-SUR-ALZETTE (initialement domicilié 135 rue des Pommiers L-2343 Luxembourg) est renouvelé et se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra lors de l'année 2013.

Pour extrait conforme

Pour Esch dépôt-vente S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

SOCIETE ANONYME

Signatures

Référence de publication: 2013011467/23.

(130013242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Aperta Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.257.

—

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires d'Aperta Sicav qui s'est tenue le 17 janvier 2013

- a pris note que le mandat d'administrateur de

Mr. Norberto GUALTERONI

6, Piazzale Marengo, I-20121 Milan

Mr. Giovanni Paolo MONTI

3, Piazza Garibaldi, I-23100 Sondrio

est arrivé à échéance à la date de la présente assemblée

- a renouvelé le mandat d'administrateur de

Mr. Massimo Paolo GENTILI

11b, Boulevard Joseph II, L-2011 Luxembourg

jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014

- a nommé en tant qu'administrateur

Mr. Davide SOSIO

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Block A-10 th Floor, 1, George's Quay Plaza, Dublin 2, Ireland

Mr. Claudio TOSATO

Corso Garibaldi, 99, I-20121 Milan

pour une période d'un an prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014

- a nommé comme Réviseur d'Entreprises

Ernst & Young, B-47771, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour APERTA SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013011346/31.

(130013632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Arroba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 63.384.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 novembre 2012 à 13.00 heures au siège social de la société

L'assemblée approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Mohamed Jendoubi, administrateur, né le 02/02/1949 à Tunis (Tunisie) et demeurant à L-3340 Huncherange, 64, rue de la Résistance jusqu'à l'assemblé générale ordinaire statuant sur les comptes annuels 2012 et qui se tiendra en 2013.

L'assemblée approuve le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes est attribué à la «Fiduciaire Générale de Marnach S.à r.l.» ayant son siège social au L-9237 Diekirch 3 Place Guillaume et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 97209 jusqu'à l'assemblé générale ordinaire statuant sur les comptes annuels 2012 et qui se tiendra en 2013.

Diekirch, le 23 novembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2013011349/20.

(130013055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Oso Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 141.071.

—

EXTRAIT

L'assemblée générale du 18 janvier 2013, a pris note du non renouvellement de candidature de Madame Michelle DELFOSSE aux fonctions de membre du conseil de surveillance et a nommé en remplacement:

- Madame Stéphanie GRISIUS, membre de catégorie A du conseil de surveillance, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 avril 2013.

L'assemblée générale du 18 janvier 2013, a renouvelé les mandats des membres du conseil de surveillance:

- Monsieur Salim ISMAIL, membre de catégorie A et président du conseil de surveillance, administrateur de sociétés, La Cotonière d'Antsirabe, Villa Dominique, route d'Ambositra Antsirabe, Madagascar;

- Madame Nathalie GAUTIER, membre de catégorie A du conseil de surveillance, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Monsieur Fabrice BOULLÉ, membre de catégorie B du conseil de surveillance, Level 4, Travel House, Sir William Newton Street, Port Louis, République de Maurice,

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 avril 2013.

Le conseil de surveillance a ensuite, dans ses résolutions du 18 janvier 2013, renouvelé le mandat des membres du directoire:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Monsieur Mathias ISMAIL, président du directoire, administrateur de sociétés, 1, avenue des Savoies, F-94150 Rungts, France;

- Monsieur Gauthier ISMAIL, membre du directoire, administrateur de société, 1, avenue des Savoies, F-94150 Rungis, France.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 avril 2013.

L'assemblée générale du 18 janvier 2013 a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 avril 2013.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Pour OSO GROUP S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013011737/34.

(130013701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

MR-Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4519 Differdange, 46, Cité Breitfeld.

R.C.S. Luxembourg B 138.011.

—

Par la présente, la société Premium Advisory Partners SA démissionne avec effet au 27/11/2012 de sa fonction de commissaire aux comptes de la société MR-OFFICE SA inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B138011

Référence de publication: 2013011710/10.

(130013810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Bad Lady, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 174.513.

—

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-first of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

1) ZAKA, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with registered number RCS B 162.189;

2) ZINA S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with registered number RCS B 92.242;

3) Marc Vaslin, with address at 2E, Chemin de la Paumière, 1231 Conches, Switzerland.

The founders are here represented by Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of three proxies given under private seal.

The beforesaid proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity of which it acts has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société anonyme" which such party declares to incorporate.

Name - Purpose - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société anonyme", public company limited by shares (the "Company") governed by the Articles and by the current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 2. The Company's name is "BAD LADY".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder.

Capital - Shares

Art. 7. The Company's issued share capital is set at EUR 31,000 EURO (thirty-one thousand Euro), represented by 31,000 (thirty one thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 8. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 9. The shares are freely transferable.

The shares shall be in registered form only. A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 10. The Company shall have power to redeem its own shares under the conditions stated in the Law.

Management - Supervision

Art. 11. The Company is managed by a board of directors (hereinafter, the Board of Directors), composed of at least three (3) directors divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Directors" and "Category B Directors". The director(s) need not be shareholders. The director(s) may be dismissed at any time, with or without cause.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Directors.

In dealing with third parties, the Board of Directors shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Directors.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one (1) Category A Director and one (1) Category B Director.

The Board of Directors shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Company to one or several director(s) or agent(s) and shall determine the director's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

Art. 12. The Board of Directors shall elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

The Board of Directors may elect a secretary who need not be a director or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Directors are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) directors. The Board of Directors may validly debate without prior notice if all the directors are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Directors.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Directors.

A director of any category may be represented at the Board of Directors by another director of any category, and a director of any category may represent several directors of any category.

The Board of Directors may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one (1) Category A Director and one (1) Category B Director, and any decision taken by the Board of Directors shall require a simple majority including at least the favorable vote of one (1) Category A Director and one (1) Category B Director.

The Board of Directors shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any director at the place indicated in the convening notice.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholder(s)

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken by a general meeting of the shareholders. One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company on the last Thursday of June. If such a day is a public holiday, the general meeting shall be held the following business day at the same time. Other general meetings of shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders or the sole shareholder are convened by the board of directors, failing which by shareholders representing one tenth or more of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered letters to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

The directors may attend and speak in general meetings of shareholders.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

General meetings of shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1 st and closes on December 31 st .

Art. 17. Each year, with effect as of December 31, 2013, the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) and statutory auditor(s) towards the Company, if any.

At the same time the board of directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the date of the annual general meeting of shareholders together with a report on the operations of the Company, to the statutory auditors that shall draft a report.

Art. 18. 15 (fifteen) days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the head office the balance sheet, the profit and loss account, the report of the statutory auditors and any document in accordance with Article 73 of the Law.

Supervision of the company

Art. 19. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall be appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, which may remove them at any time.

The term of the office of the statutory auditor(s) and his/their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder. At the end of this period, the statutory auditor(s) may be renewed in his/ their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or by the sole shareholder.

Where the thresholds of Article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders, at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder, may decide that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 21. The board of directors may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, in accordance with the Law.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles may resolve the dissolution of the Company.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2013.

2) The first annually general meeting will be held in 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Payment - Contributions

- 15,500 (fifteen thousand five hundred) shares have been subscribed by ZAKA, named above
- 12,400 (twelve thousand four hundred) shares have been subscribed by ZINA S.A., named above
- 3,100 (three thousand one hundred) shares have been subscribed by Marc Vaslin.

All the 31,000 shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law of 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of shareholders, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

1) The number of directors is set at three and the statutory auditor (commissaire aux comptes) at one.

2) Are appointed as

Category A Directors:

- Mr Christophe Davezac, born on February 14, 1964 in Cahors, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Mrs Sara Speed, born on April 14, 1976 in Gaborone, Botswana, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Category B Director:

- Mr Olivier Revol, born on April 21, 1972 in Sainte-Foy-les-Lyon, France, with professional address at 480, avenue Louise, B-1000 Bruxelles,

In accordance with article 11 of its articles of association, the Company shall be bound by the joint signature of one (1) Category A Director and one (1) Category B Director.

The directors shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in 2018.

3) Is elected as statutory auditor (commissaire aux comptes):

READ S.àr.l., a company having its registered office at 3A, Boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg.

The statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in 2018.

4) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit du mois de décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

Ont comparu:

1) ZAKA, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS B 162.189;

2) ZINA S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS B 92.242;

3) Monsieur Marc Vaslin, avec adresse au 2E, Chemin de la Paumière, 1231 Conches, Switzerland.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Fondateurs ici représenté par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu de trois procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

La partie comparante, en qualité par laquelle elle agit, a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1 er . Il est constitué par cet acte une société anonyme (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 2. La dénomination de la Société sera «BAD LADY».

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de) prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier pour les actions ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société participant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des actionnaires ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Capital social - Actions

Art. 7. Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille Euros), représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 8. Chaque action confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque actionnaire a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres d'actions qu'il détient.

Art. 9. Les actions sont librement cessibles.

Les actions auront la forme d'actions nominatives uniquement. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 10. La Société est autorisée à racheter ses propres actions sous les conditions requises par la Loi.

Administration

Art. 11. La Société est gérée par un conseil d'administration (ci-après, le Conseil d'Administration), composé d'au moins trois (3) administrateurs divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Administrateurs de Catégorie A" et "Administrateurs de Catégorie B". Le(s) administrateur(s) ne doi(ven)t pas obligatoirement être actionnaires(s). Le (s) administrateur(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

Dans les rapports avec les tiers, le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B.

Le Conseil d'Administration a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, administrateurs ou non, actionnaires ou non.

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateur(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des administrateurs ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Art. 12. Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les administrateurs présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration peut élire un secrétaire, administrateur ou non, actionnaire ou non.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) administrateurs. Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les administrateurs un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil d'Administration au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil d'Administration, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Un administrateur de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil d'Administration, et un administrateur de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs administrateurs de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B; et toute décision du Conseil d'Administration ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil d'Administration duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 13. Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblées générales des actionnaires

Art. 14. En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Une assemblée générale annuelle est tenue au siège de la Société le dernier jeudi du mois de juin. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure. Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des actionnaires ou de l'actionnaire unique sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du dixième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours par courrier recommandé avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires délibèrent aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le bureau de l'assemblée et par les actionnaires qui en font la demande.

L'actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée des actionnaires.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre 2013, le conseil d'administration établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes des administrateurs et du/des commissaire(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'actionnaire unique avec un rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires, qui feront un rapport.

Art. 18. 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société du bilan, du compte de profits et pertes, du rapport des commissaires et de tout document mentionné dans l'article 73 de la Loi.

Surveillance de la société

Art. 19. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui ne doit/doivent pas être nécessairement actionnaire(s). Chaque commissaire sera nommé pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, qui peut les révoquer à tout moment.

La durée du mandat du/des commissaire(s) et sa/leur rémunération éventuelle sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. A l'expiration de cette période, le mandat du/des commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale devient inférieure à ce montant.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'assemblée générale des actionnaires, à la majorité prévue par la Loi ou l'actionnaire unique, peut décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les actionnaires au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 21. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social dans les conditions prévues dans la Loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 23. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2013.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Libération - Apports

- 15.500 (quinze mille cinq cents) actions ont été souscrites par ZAKA, précité;

- 12.400 (douze mille quatre cents) actions ont été souscrites par ZINA S.A., précité;

- 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites par Marc Vaslin, précité. L'entièreté des 31.000 actions ont été entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Décisions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, a tenu une assemblée générale d'actionnaires et, reconnaissant avoir été valablement convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont nommés:

Administrateurs de catégorie A:

- Mr Christophe Davezac, né le 14 février 1964 à Cahors, France, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Mrs Sara Speed, née le 14 avril 1976 à Gaborone, Botswana, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Administrateurs de catégorie B:

- Mr Olivier Revol, né le 21 avril 1972 à Sainte-Foy-les-Lyon, France, avec adresse professionnelle au 480, avenue Louise, B-1000 Bruxelles,

Conformément à l'article 11 de ses statuts, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B.

Les administrateurs sont nommés pour une durée expirant le jour de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en avril 2018.

3) READ S.àr.l., ayant son siège social au 3A, Boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg, est nommé comme commissaire aux comptes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le commissaire aux comptes est nommé pour une durée expirant le jour de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en avril 2018.

4) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 janvier 2013. Relation: LAC/2013/469. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011364/476.

(130013594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

La Maison Rose SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4881 Lamadelaine, 116, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 160.628.

—

Réunion du Conseil d'Administration

A l' instant,

Cyrille ALBERT, directeur technique, né à Boulay/Moselle (France), le 20 juillet 1976, demeurant à F-57320 Chemery-les-Deux, 5, rue du Petit Bois, Arnaud THIRIET, gérant de Coopérative Lorraine Entretien SARL, né à Saint Vallier/Saône et Loire (France), le 27 janvier 1972, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 40, rue du Général Patton et Laetitia DE BOISSIEU, née à Sainte Foy Les Lions/Rhône (France), le 21 mars 1973, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 40, rue du Général Patton, administrateurs de LA MAISON ROSE SA avec siège social à L-4881 Lamadelaine, 116, rue des Prés, se sont réunis en conseil d'administration et, sur ordre du jour conforme, nomment Cyrille ALBERT, préqualifié, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2017, administrateur-délégué, avec pouvoir d' engager la société par sa seule signature pour les actes relevant de la gestion journalière.

Signé: Albert , Thiriet et De Boissieu.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 24 décembre 2012. Relation EAC/2012/17493. Reçu douze euros 12.-.

Le Receveur (signé): Santioni.

Lamadelaine, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2013011636/21.

(130013823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Luxempart Capital Partners, SICAR, S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 51.390.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013011633/11.

(130013281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

GS van Gogh Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 163.033.

—

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 21 janvier 2013, a décidé d'accepter la nomination avec effet au 12 novembre 2012 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérante de la Société de Marielle Stijger, née à Capelle aan den Ijssel (Pays-Bas), le 10 décembre 1969, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 12 novembre 2012, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérante
- Maxime NINO, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Harold HOPE, gérant
- Gabriel MOLLERBERG, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maixme Nino
Gérant

Référence de publication: 2013011549/22.

(130013474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

KKR Fixed Income Actor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 152.790.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013011615/10.

(130013168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Licuralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9954 Goedange, Maison 7A.

R.C.S. Luxembourg B 135.750.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013011620/10.

(130013490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

—

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Référence de publication: 2013011624/10.

(130013361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

WINGFIELD INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d' Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.428.

—

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 18 janvier 2013, que:

- L'Assemblée Générale accepte la démission, avec effet à ce jour, de la société «E&A MANAGEMENT S.A.» de sa fonction de gérant de catégorie B.

- L'Assemblée Générale nomme, à compter de ce jour, Monsieur Dean David JOHNSON ayant son adresse professionnelle au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, comme nouveau gérant de catégorie A. Il est élu jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2017. Il est également élu Président du Conseil de Gérance et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2017.

- L'Assemblée Générale décide, à compter de ce jour, de convertir le gérant de catégorie A, Monsieur Gabriel EL RHILANI ayant son adresse professionnelle au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en gérant de catégorie B. Il est élu jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.
Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013011260/24.

(130012577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

MetaCom Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 112.538.

—

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.01.2013.
Pour: MetaCom Luxembourg S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Signature / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013011678/15.

(130013738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

MetaCom Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 112.538.

—

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.01.2013.
Pour: MetaCom Luxembourg S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013011677/15.

(130013737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MGE Roermond (Phase 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.034.

—

Changement suivant le contrat de cession de parts du 11 juin 2012:

- Ancienne situation associées:

MGE-Overlord Roermond (Phase 4) S.à r.l.: 325 parts sociales

MGE Roermond 4 LLC: 175 parts sociales

- Nouvelle situation associées:

	Parts sociales
Jazz City Retail B.V., société à responsabilité limitée, avec siège social à Looskade, 22, 6041LE Roermond (Pays-Bas), enregistrée auprès du registre de commerce de la chambre de commerce du Limbourg sous le numéro d'immatriculation 55461441	175
MGE-Overlord Roermond (Phase 4) S.à r.l.	325
Total	500

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour MGE Roermond (Phase 4) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013011701/24.

(130013131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

MEIF Airport Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 172.229.

—

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 octobre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 novembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013011696/13.

(130013464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Lillington International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.716.

—

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 8 janvier 2013.

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de la Société FMS SERVICES S. A., dont le siège social est au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo CODONI, administrateur démissionnaire.

Monsieur Vincenzo CAVALLARO, né le 18 mars 1976 à Catania (I), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S. A.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

LILLINGTON INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2013011646/17.

(130013366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Maestro SICAV (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.905.

—

Le bilan au 31 mai 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2013011665/11.

(130013411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Lubex Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 21, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.956.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 8 octobre 2012

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Joseph MEYER, Administrateur, né le 08/04/1955 à Saint-Vith (B), à savoir: 19, Zum Burren, B-4782 Schönberg. Elle confirme que son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale devant approuver les comptes annuels de l'exercice 2013; assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013011626/13.

(130013056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

MK European Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.944.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Polyxeni KOTOULA / Jorge PEREZ LOZANO

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013011705/12.

(130013339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

New Times S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 71.300.

—

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 8 janvier 2013.

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de la Société FMS SERVICES S.A., dont le siège social est au 3, avenue Pasteur, L - 2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo CODONI, administrateur démissionnaire.

Monsieur Vincenzo CAVALLARO, né le 18 mars 1976 à Catania (I), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

NEW TIMES S.A.

Référence de publication: 2013011718/17.

(130013676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Meres S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 83.265.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MERES S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013011699/11.

(130013262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Leather Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 61.324.

—

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 3 janvier 2013 que:

- Le siège social est fixé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013011641/14.

(130013340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Praxis für Psychotherapie / Institut für Achtsamkeit Region Saar-Lor-Lux-Trier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 162.846.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013011746/11.

(130013687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Lela Coiffure s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 2, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 156.590.

—

Il découle du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 janvier 2013 la décision suivante:

- L'Assemblée révoque, avec effet immédiat, Monsieur Antonio COLACI de sa fonction de gérant administratif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 21 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013011643/14.

(130013513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

KKR Actor Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 152.109.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013011613/10.

(130013169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Mures Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.720.

—

In the year two thousand and twelve.

On the twenty first day of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited company "Mures Holdings S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 168720, who has been incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on March 26, 2012, published in the Mémorial C number 1509 of June 16, 2012.

The corporate capital amounts to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into ten thousand (10,000) shares with a par value of one Euro and twenty five Cent (EUR 1.25) each.

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman appoints as secretary Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the shareholders, the proxy holder of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.

2. Appointment of the private limited company I.L.L. Services S.à r.l., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 153141, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915.

3. Discharge to the managers for the performance of their mandate.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to dissolve the company and to liquidate its assets.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator of the company:

the private limited company I.L.L. Services S.à r.l., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 153141. The liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the managers of the category A, namely Mr. Rossen HADJIEV, Mr. Pierre MELLINGER, Mr. John LEONE and Mr. Doina POPESCU, and to the managers of the category B, namely Mr. Gérard BIRCHEN and Mr. Julien PONSON, and to the manager of the category C, namely Mr. Elvin GURI, for the performance of their respective mandate.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

Le vingt et un décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "Mures Holdings S.à r.l." ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 168720, qui a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 mars 2012, publié au Mémorial C numéro 1509 du 16 juin 2012.

Le capital social s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq Cents (EUR 1,25) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg). (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre de parts sociales possédé par eux ont été porté sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par le mandataire des associés représentés, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1 Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société à responsabilité limitée I.L.L. Services S.à r.l., ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 153141, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

la société à responsabilité limitée I.L.L. Services S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 153141. Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux gérants de catégorie A, à savoir Monsieur Rossen HADJIEV, Monsieur Pierre MELLINGER, Monsieur John LEONE et Monsieur Doina POPESCU, aux gérants de catégorie B, à savoir Monsieur Gérard BIRCHEN et Monsieur Julien PONSON, et au gérant de catégorie C, à savoir Monsieur Elvin GURI, pour l'exécution de leur mandat.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17917. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013008740/127.

(130010033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Summerside Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.610.

—

Les comptes consolidés pour la période du 1 er janvier au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013011871/10.

(130013549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

SODILU S.A. - Société de Distribution Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 53.174.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013011861/10.

(130013605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Société Financière Transcontinentale, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 27.252.

—

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/01/2013.

Référence de publication: 2013011859/10.

(130013450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Shark Seamaster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 59.312.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011855/10.

(130013148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Sumava Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.309.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Sumava Investment S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013011834/14.

(130013572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Swedmec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.144.

—

Les comptes annuels au 31 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011837/10.

(130013001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Top Crèches s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8323 Olm, 26A, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 161.479.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013011891/10.

(130013257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Saggitarius Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 51.358.

—

Par la présente, j'ai le regret de vous informer de ma démission comme administrateur de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Lux Business Management S.à r.l.

Référence de publication: 2013012526/11.

(130013961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck